

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2009

PROCES-VERBAL

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué le 25 mars 2009, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY M. BERTRAND Melle WOELFLÉ Mme AUBIN M. HEDRICH Mme de VAUCOULEURS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE M. DUQUESNE M. RABEH M. PASQUIER M. LOBJEOIS Mme RODDIER M. LETELLIER M. MARY M. MARIETTE Mme DRACOULI M. DEBUS M. MOREAU Mme BAS Mme HELIOT Mme PENSIVY Mme MERLIER M. MEHAY Mme SKAJENNIKOFF M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

EXCUSEES : Mme CHIGNAC Mme COULON Mme BERKANI.

ONT DONNE POUVOIR : Mme CHIGNAC à M. HEDRICH Mme COULON à M. BERNARD Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 31 mars 2009 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 5 mars 2009. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 5 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises du 3 au 24 mars 2009 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Avant d'engager l'examen de la longue liste de délibérations budgétaires qui nous attend, je tiens à remercier tous les services municipaux et plus spécialement le service des finances pour le travail important qu'ils ont réalisé ensemble au cours des 3 ou 4 derniers mois. Préparer en même temps le compte administratif d'une année et le budget primitif de l'année suivante, tout cela avec un nouveau logiciel, n'a pas été une mince affaire. Je peux en témoigner. Mais cet objectif a été atteint avec toute la rigueur et toute la maîtrise nécessaires en matière financière. Nous pouvons apprécier collectivement ce pari gagné.

Je vais maintenant vous présenter en même temps les délibérations numérotées de 1 à 9 qui dressent le bilan financier de l'année 2008, d'abord à travers le compte de gestion du Trésorier Principal puis à travers la comptabilité du Maire qui est détaillée dans le compte administratif établi par le service des finances. Ces deux analyses sont effectuées séparément, pour le budget principal et pour les deux budgets annexes que sont le budget eau et assainissement et le budget des opérations soumises à TVA. Les écritures figurant sur le compte de gestion et sur le compte administratif doivent aboutir au même résultat. Ceux-ci doivent être présentés simultanément au Conseil municipal.

En ce qui concerne le budget principal de la ville, les résultats de l'exercice 2008 sont les suivants.

En fonctionnement, les dépenses sont de 61.732.306,23 euros et les recettes de 71.742.328,07 euros, ce qui conduit à afficher un résultat de clôture positif de 10.010.021,84 euros.

La délibération 7 propose d'affecter une partie de ce résultat 2008, soit 2.500.000 euros, à la section de fonctionnement du budget primitif 2009, le reste étant transféré sur la section d'investissement du même budget 2009. J'expliquerai dans la présentation du budget 2009 pourquoi la section de fonctionnement de ce budget a besoin d'un report de ce montant.

En investissement, les dépenses de 2008 sont de 18.873.240,50 euros et les recettes de 18.410.790,94 euros, ce qui fait apparaître un déficit de 462.449,56 euros, largement comblé par la prise en compte du résultat de clôture de l'exercice 2007 qui est de 8.248.137,36 euros.

Au final, la section d'investissement 2008 se solde par un résultat positif de 7.785.687,60 euros entièrement reporté sur la section d'investissement 2009 comme le demandent les règles de la comptabilité publique.

Dans le cadre du budget eau et assainissement, la délibération 5 montre que les résultats sont positifs aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Des travaux prévus en 2008 n'ont pas pu être réalisés, ce qui explique le montant inhabituel du résultat de clôture de 1.217.519,47 euros. Ce résultat sera bien entendu entièrement affecté à la section d'investissement 2009.

Enfin, le budget des opérations soumises à TVA ne comprend qu'une section de fonctionnement et dégage un résultat de clôture de 89.001,40 euros, affecté au budget primitif 2009.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2008, sans compter le produit des cessions de biens immobiliers, ont atteint 70 millions d'euros. Ce montant peut être comparé aux 64 millions d'euros de 2007 et aux 60 millions de 2005 et 2006. La ville a donc connu au cours des deux dernières années des recettes exceptionnelles qui s'expliquent par la prise en compte à partir de 2007 d'une population fictive dans la définition de certaines recettes et par une revalorisation en 2008 du produit de la taxe professionnelle versée par les entreprises autres que PSA. Nous savons tous, suite à la redéfinition par l'INSEE de la population de la ville, que cette période faste est terminée. Une rupture de tendance se produit entre 2008 et 2009. C'est pourquoi nous avons jugé utile de modifier le domaine d'analyse de l'audit financier lancé l'année dernière en lui ajoutant l'année 2008. Chacun comprendra que les nouvelles conclusions de cet audit ne puissent pas être considérées comme définitives avant l'adoption du compte administratif 2008 par le Conseil municipal.

En 2007 et 2008, les dépenses de fonctionnement ont augmenté mais le contexte était favorable. Ce contexte a permis également de développer un programme d'équipement soutenu. Les dépenses d'équipement de l'année 2008 sont de 14,7 millions d'euros, ce qui situe le programme d'investissement 2008 comme l'un des plus élevés des dernières années. Il faut souligner que ce programme 2008 a été développé sans avoir à mobiliser sur l'exercice les emprunts initialement prévus. Cette situation est aussi l'une des conséquences des recettes exceptionnelles des années 2007 et 2008.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues.

Dans l'ordre, nous allons voter pour, ou contre, le compte administratif 2008 et le budget primitif de l'année 2009.

Nous n'aurons pas l'outrecuidance de vous faire observer le montant exceptionnel de l'excédent 2008. Il provient bien évidemment en grande partie de notre gestion. Ainsi en est-il par exemple des droits de mutation record encaissés en 2008. Si pas de nouveaux immeubles en copropriété, pas de droit de mutation, pas de progression nette des bases de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Si pas d'attractivité dans la ville, dans cette ville où vous vous évertuez à faire croire qu'avant vous, il ne se passait rien, pas de ventes de bon niveau dans les quartiers pavillonnaires et pas de droit de mutation.

Mais derrière cette façade, qui pourrait nous réjouir, se cache autre chose de bien plus sérieux et plus grave.

Nous voulons parler de l'impréparation de la nouvelle équipe à diriger la ville, à assurer le développement de ses projets.

Nous retiendrons deux exemples : la rue de Villiers et la passerelle de la gare.

La réfection de la rue de Villiers, que vous reprenez dans votre budget primitif 2009, figurait déjà dans notre primitif 2008. Pourquoi, après avoir proclamé haut et fort pendant la campagne électorale que vous vouliez relier les quartiers entre eux, reporter ce projet améliorant la qualité des relations routières entre le centre ville et le plateau ? Pourquoi ?

Dans le budget primitif 2008 figurait en bonne place la construction de la passerelle de la gare. Son but n'était pas seulement de faire beau sous le soleil par les matériaux nobles que nous y avions prévus.

Son but essentiel consistait plutôt à permettre le franchissement en toute sécurité par le plus grand nombre du carrefour de la place verte.

Ceci n'était pas destiné à favoriser des « riches » habitant un beau quartier, mais à assurer la sécurité de « travailleurs et de travailleuses » qui se déplacent à pied par tous les temps.

Il y a ceux qui habitent Poissy, de l'autre côté du boulevard Gambetta, mais il y a aussi ceux qui viennent à Poissy pour y travailler, ou encore qui transitent par Poissy. Pour l'ensemble, le projet prévoyait la passerelle mais aussi une couverture partielle du cheminement sous le pont de chemin de fer pour relier dans des conditions dignes du 21^{ème} siècle les deux gares routières.

Un jour de pluie, essayez de passer sous ce pont de chemin de fer sans que vos vêtements se trouvent maculés par l'impact de gouttes d'eau chargées de graisse provenant des voies ferrées. C'est quasiment mission impossible !

Tous les partenaires de la ville l'avaient bien compris, qui subventionnaient le projet à plus de 50 %, même la Région !

Alors, pourquoi cet abandon pur et simple ?

Avant de rendre la parole, nous voudrions, Monsieur le Maire, vous rappeler que nous sommes toujours dans l'attente de la communication du rapport d'audit que vous avez demandé dès votre prise de fonction. Monsieur DUQUESNE vient de nous dire que cela allait venir.

Mais cela fait maintenant un an. On pense que les résultats devraient être connus.

A moins qu'il n'exprime quelque chose qui vous dérange tellement, mais attendons.

Comme l'égalité de traitement entre les élus vous impose de remettre à chacun des élus de l'opposition une copie papier du dossier de la Coudraie, copie que nous vous avons déjà réclamée à plusieurs reprises.

Nous comptons sur votre souci de transparence !

Ce compte administratif révèle au public, à vos électeurs, Monsieur le Maire, ce que nous disions pendant la campagne : vous n'avez pas de projet pour Poissy.

Néanmoins, reflétant une partie de notre gestion, et notre confiance dans les services financiers de la ville demeurant intacte, nous voterons ce compte administratif.

1°/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2008

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

2°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M49 - COMPTE DE GESTION 2008

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

3°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE DE GESTION 2008

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

4°/ BUDGET PRINCIPAL - M14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - RESULTATS

Afin de respecter les textes, le Maire va quitter la salle et passer la présidence à Monsieur Jean-Claude DUQUESNE.

Le Maire quitte la salle. Monsieur DUQUESNE préside.

Le Maire ayant quitté la salle, comme les textes le prévoient, Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2008 - budget principal - M14 - au suffrage des membres du Conseil municipal.

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants, moins 1 non participation au vote : M. BERNARD, sorti de la salle.

5°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M49 - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - RESULTATS

Le compte administratif 2008 de l'eau et de l'assainissement - M49 - doit être voté dans les mêmes conditions que celles du compte administratif 2008 - budget principal - M14.

Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2008 de l'eau et de l'assainissement - M49 - au suffrage des membres du Conseil municipal.

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants, moins 1 non participation au vote : M. BERNARD, sorti de la salle.

6°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - RESULTATS

Le compte administratif 2008 des opérations soumises à TVA doit être voté dans les mêmes conditions que celles du compte administratif 2008 - budget principal - M14 - et du compte administratif 2008 de l'eau et de l'assainissement - M49.

Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2008 des opérations soumises à TVA au suffrage des membres du Conseil municipal.

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants, moins 1 non participation au vote : M. BERNARD, sorti de la salle.

Après les votes se rapportant aux points n° 4, 5 et 6, le Maire revient dans la salle. Monsieur DUQUESNE l'informe des résultats obtenus pour ces trois votes.

7°/ BUDGET PRINCIPAL - M14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure. Une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2008 est affecté sur le budget de fonctionnement 2009. Lors de la présentation du budget 2009, je vous donnerai le détail de cette affectation.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M49 - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - AFFECTATION DES RESULTATS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - AFFECTATION DU RESULTAT

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS EFFECTUEES PAR LA VILLE DE POISSY POUR L'ANNEE 2008

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11°/ BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET PRINCIPAL M14 - VOTE PAR NATURE

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

En hausse de 7,6 %, le budget principal de la ville s'élève en mouvements réels et toutes opérations comprises à 107.410.316,38 euros. Sur ces 107 millions d'euros, 41 millions avec environ 11 millions de reports correspondent aux dépenses d'investissement. Ce montant, en augmentation de 9 %, permettra d'atteindre un niveau important de commande publique, marquant ainsi la volonté municipale de soutenir l'emploi et l'activité économique locale.

En section de fonctionnement, les recettes sont évaluées à 70.474.043,71 euros et les dépenses à 66.422.766,18 euros.

Le calcul des recettes de fonctionnement est la clef de voûte de la construction de ce budget.

Chacun s'interrogeait en effet sur les conséquences financières de la redéfinition par l'INSEE de la population de la ville, ce que l'on a appelé l'effet « population ». Le passage de 41.777 à 36.230 habitants affecte en premier lieu le montant de la taxe professionnelle qui est attribuée à la ville, au titre de l'établissement exceptionnel PSA. Ce montant calculé au nombre d'habitants diminue de 1.530.000 euros. La dotation forfaitaire de fonctionnement, calculée elle aussi à partir du nombre d'habitants, diminue par rapport à 2008 de 342.000 euros. Enfin, la baisse de population fait que Poissy ne fait plus partie des villes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine, ce qui se traduit en 2009 par une perte de recettes de 218.000 euros.

L'effet « population » se traduit aujourd'hui par une perte globale de recettes de 2.090.000 euros par rapport à 2008, une perte sur laquelle la ville n'a aucune prise. Ce montant est provisoire. Il devra être complété lorsque seront notifiés le montant de la participation de la ville au Fonds de Solidarité Ile-de-France ainsi que celui de la compensation versée au titre de la diminution des bases de taxe professionnelle.

La surévaluation de la population par l'INSEE pour les années 2007 et 2008 s'est traduite par un excédent de fonctionnement confortable en 2008. L'équipe municipale a jugé normal d'utiliser une partie de cet excédent pour combler le manque à gagner dû à l'effet « population ». Ceci explique pourquoi 2.500.000 euros ont été prélevés sur l'excédent de fonctionnement 2008 pour compléter le montant des recettes de fonctionnement 2009. Mais pour expliquer cette reprise sur l'excédent, il y a aussi l'engagement fort de l'équipe municipale de ne pas augmenter les impôts dès son arrivée.

Le budget 2009 est un budget ambitieux dont l'augmentation n'aura pas d'incidence sur les taux d'imposition, donc sur le pouvoir d'achat des Pisciacais, malgré les modifications du mode de calcul de certaines recettes que la municipalité n'a pu que constater.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 6,8 % mais le montant affiché comprend une provision de 1.500.000 euros destinée à régler la contribution de la ville au Fonds de Solidarité Ile-de-France. Cette contribution, non encore notifiée mais plus que probable, est une conséquence supplémentaire de l'effet « population ». Sans elle, les dépenses de fonctionnement n'augmenteraient que de 4,6 %. Ce budget de fonctionnement se veut entièrement tourné vers le développement des services à la population. Un tel projet ne peut se concevoir qu'en appui sur des équipes d'agents territoriaux compétentes et efficaces. La plupart de ces équipes existent déjà. Certaines demandent à être renforcées ou réorganisées. D'autres sont à créer. Ceci explique l'augmentation de 8,5 % des frais de personnel. Servir la population, cela demande aussi d'intensifier les politiques sociales dédiées à la lutte contre les exclusions, à l'accompagnement des familles, des jeunes, des personnes âgées. Deux exemples peuvent être donnés. Les moyens financiers du Centre Communal d'Action Sociale sont sensiblement renforcés. La subvention au CCAS passe de 520.000 à 785.000 euros. D'autre part, un budget de plus de 1.800.000 euros est affecté à l'activité des centres de loisirs alors que les dépenses réelles sur ce poste étaient d'environ 450.000 euros en 2006 et 2007, et de 1.110.000 euros en 2008.

Le budget d'investissement comporte trois volets.

Le premier, et certainement le plus significatif d'entre eux, est l'inscription des études et des travaux à charge de la commune en 2009 sur le site de la Coudraie, tels qu'ils figurent dans le projet de rénovation urbaine du quartier voté par le Conseil municipal le 29 janvier dernier. Le montant de l'opération est de 6.640.000 euros auquel il faut ajouter une somme de 3 millions d'euros pour couvrir les frais de résiliation des baux d'occupation des sols signés en leur temps avec le bailleur. Il faut rappeler que pour la ville, l'opération La Coudraie en 2009 concerne des études, un réaménagement de la voirie et la restructuration du groupe scolaire.

Il y a ensuite une longue liste d'études, sur le diagnostic de l'éclairage public, sur le Plan de Déplacements Urbains, sur la nouvelle Z.A.C. qui remplacera la Z.A.C. Bongard, sur l'aménagement des berges de Seine, pour ne donner que quelques exemples. Ces études sont considérées par la nouvelle municipalité comme essentielles à la définition de son programme de travaux et il en est ainsi chaque fois qu'une nouvelle équipe s'installe dans une mairie.

Sont enfin inscrites, comme le montre le rapport joint à la délibération, de nombreuses interventions, toutes considérées comme indispensables, dont le montant global est supérieur à 15 millions d'euros. Cette longue liste traduit la volonté municipale d'intervenir sur toutes les composantes du patrimoine de la ville et la prise en compte de ces travaux fera certainement beaucoup d'heureux parmi les utilisateurs des installations et des équipements concernés.

Mais j'arrive à la conclusion de mon intervention et je n'ai pas parlé de cette crise qui nous préoccupe tous. En fait, j'ai agi ainsi parce que pour moi, la crise n'a pas encore frappé à la porte de la mairie. Certes, nos recettes ont diminué mais la crise n'y est pour rien. De plus, l'Etat nous les garantit. La commune est un acteur économique local qui va être concerné par la crise mais d'une manière totalement différente des autres acteurs économiques que sont les industriels, les commerçants, les professions libérales. La crise va leur imposer une réduction d'activité. Ce ne sera pas le cas pour la commune. Si la crise s'installe effectivement, la population demandera à la commune de maintenir son activité et peut-être même de la renforcer, en continuant à faire fonctionner tous les services qu'elle assure, l'entretien des bâtiments, les transports publics, les activités périscolaires, les activités sportives, les cantines, les animations culturelles, etc ... La solidarité nous imposera de répondre à cette demande et il nous faut pour cela analyser dès à présent les besoins nouveaux des habitants touchés par ce contexte de crise.

Je ne peux pas terminer cette intervention sans évoquer très rapidement le budget annexe de l'eau et de l'assainissement en augmentation sensible au niveau des investissements pour les raisons que j'ai déjà évoquées. La redevance d'assainissement est revalorisée de l'inflation prévisionnelle, soit 1,5 %. Quant au budget des opérations soumises à TVA, il s'élève en mouvements réels à 499.001,89 euros.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Maire :

Merci, Monsieur DUQUESNE.

Les axes généraux de ce budget qui viennent de vous être présentés ont été donnés lors du débat d'orientation budgétaire. Je n'y reviendrai donc pas. Je me contenterai de rappeler son contexte de préparation et ses objectifs en soulignant bien que ce budget est le premier de notre équipe municipale.

L'examen du compte administratif permet de se rendre compte de l'effet d'aubaine qu'a pu constituer la prise en compte d'une population fictive dans la définition de certaines recettes de la commune pour les années 2007 et 2008, effet d'aubaine qui se heurte brutalement aux perspectives à venir dès 2010 pour les collectivités locales et pour Poissy en particulier.

D'une période faste pour les finances locales où tout semblait possible (en particulier à Poissy), nous nous dirigeons vers une période de restrictions. Nous abordons cette année une nouvelle ère et il s'agit donc d'un budget de transition en raison du contexte mais aussi de la redéfinition des orientations budgétaires. La première des décisions fut dans la période actuelle de ne pas grever le pouvoir d'achat des Pisciacais. Ce budget reconduit donc à l'identique sans même répercuter l'inflation les taux 2008 de la taxe d'habitation ou du foncier bâti alors même que la plupart des communes de France les augmentent et parfois même de manière très importante, ce alors même que le taux d'imposition est relativement faible à Poissy. Au-delà, ce budget répond à l'objectif principal de permettre à chaque Pisciacais de vivre dans une ville attractive, dynamique, solidaire, moderne et exemplaire dans sa gestion. Pour ce faire, le travail de l'équipe municipale est de concilier ambition et raison.

Les nouveaux projets doivent être programmés avec pour principal souci la cohérence et non la précipitation, le travail de fond et non l'affichage, les résultats pérennes et non à court terme. Les principaux projets de l'équipe sont donc pour 2009 surtout engagés dans une phase d'étude et de diagnostic qui devra permettre leur réalisation dès 2010. Il en est ainsi du Plan de Déplacements Urbains et du développement des mobilités douces, de l'aménagement des berges de Seine, de la nouvelle Z.A.C. Saint-Sébastien ou encore du développement urbain des Hauts de Poissy.

Les grands projets ne manquent pas mais ces projets structurants pour la ville seront surtout préparés, discutés avec les Pisciacais en 2009 afin de permettre une mise en œuvre intelligente et pérenne lors du mandat. Pour autant, un grand projet verra sa mise en œuvre dès 2009. Il s'agit de la rénovation urbaine de la Coudraie. Chacun sait la situation dont nous avons hérité. Je n'y reviens pas. Nous ne nous sommes pas contentés de l'assumer.

Dans le cadre de l'écoute et du dialogue qui caractérisent notre équipe, nous avons défini un projet volontariste et ambitieux afin de ne pas seulement (et c'est pourtant déjà beaucoup) résoudre les problèmes mais permettre à toute la ville de bénéficier du travail mené en cet espace. Plus globalement, la qualité des conditions de vie dans ses aspects les plus quotidiens mais aussi les plus ambitieux est privilégiée, ce avec le souci transversal de l'intégration des préconisations liées au développement durable dans tous les projets dont l'Agenda 21 est un outil privilégié qui entre dès cette année 2009 dans une phase opérationnelle. Dès lors, le budget 2009 se concentre sur l'amélioration des conditions de vie immédiates des Pisciacais, comme l'a souligné mon collègue, Monsieur DUQUESNE.

La création ou la restructuration des services à la population a un coût. Mais c'est bien l'ensemble des Pisciacais qui bénéficiera de cette qualité de l'offre du service public : service du développement économique, service jeunesse, Maison des Associations, politique éducative globale, antenne de la Maison de l'Emploi, politique de prévention et de tranquillité publique, crèches associatives, renforcement du C.C.A.S., développement des activités en faveur des aînés, création de conseils municipaux de l'enfance et de la jeunesse et d'un conseil des aînés, diversification de l'offre culturelle. Vous voyez, Monsieur BIHANNIC, que nous avons plein de projets. En 2009, les Pisciacais verront que leur ville bouge et qu'elle bouge à leurs côtés.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Avant de vous donner lecture de ce que j'ai préparé, je me permettrai de vous faire observer que l'inflation ne se résoud pas par une augmentation des taux mais par une évolution des bases.

Merci.

Vous avez eu un an pour préparer ce premier budget primitif et force est de constater qu'il ne comporte aucune originalité, qu'il ne dégage pas une tendance forte, montrant clairement vers quoi se dirige votre gestion, à quoi doivent s'attendre les Pisciacais.

Souhaitant nous montrer constructifs, lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons évité de reprendre notre programme de campagne pour dire à nos concitoyens ce que nous aurions fait en 2009, dans la continuité des exercices précédents.

Sans doute, pour faciliter la tâche des élus de l'opposition, Monsieur le Maire, vous n'avez pas, et la loi vous y autorise, convoqué la Commission des finances après l'examen par chaque commission de ses propositions budgétaires, mais au début de la série de commissions, si bien que le document qui nous a été remis en Commission des finances ne s'intitule pas, comme les années précédentes, « Commission des finances - préparation du Conseil municipal » mais « Hypothèse Commission des finances ». Ceci nous autorise à penser que toutes les commissions ayant maintenant eu lieu, le budget que vous soumettez à notre vote pourrait être différent de « l'hypothèse » présentée en commission le 17 mars. Nous n'avons pas pointé ligne par ligne et avons construit notre intervention sur le document « hypothèse ».

La section d'investissement voit l'inscription de lignes budgétaires pour la réfection de voiries privées. L'une, dans l'île de Migneaux, bénéficie d'une convention ancienne entre la ville et les résidents de l'île, permettant à la ville d'intervenir. L'autre, rue Laurence Caroline, ne bénéficie d'aucune convention et ne peut donc prétendre au bénéfice de cette ligne budgétaire. Vous entrez dans un mécanisme que vous ne pourrez plus refuser aux autres voies privées de Poissy, dont certaines sont en très mauvais état. Combien serez-vous amenés à dépenser dans ces dossiers ? Nul ne le sait.

Le budget prévoit de transformer la salle Blanche de Castille pour 120.000 euros. Vu l'importance de la somme inscrite, est-ce l'abandon de votre grand projet concernant cette salle et le CDA ou bien devons-nous nous attendre après ces travaux à voir raser ces deux salles pour la construction d'un grand complexe culturel ?

Le budget que vous nous présentez prévoit également d'investir 108.000 euros dans le château de Villiers. C'est à la fois beaucoup et peu. Beaucoup parce que nous ne savons pas ce qui sera fait avec cette somme. C'était vrai après la Commission des finances. Je n'ai pas eu le résultat de toutes les commissions. Je ne suis pas partie prenante à chaque. Peu face au ravalement complet du bâtiment qu'il faut envisager et qui nous semble le plus important.

Après avoir refait tout l'intérieur de la Maison de la Citoyenneté, vous inscrivez des crédits pour refaire la toiture. Nous avons l'impression que vous auriez pu commencer par là ; mais sans doute n'était-ce pas porteur politiquement !

Vous inscrivez une somme importante de 130.000 euros pour l'achat d'une patinoire synthétique. Soit. Mais lorsque nous essayons de savoir lors de la Commission des finances si des crédits sont prévus pour son montage - démontage, son animation, sa surveillance, nous n'obtenons pas de réponse. Quand nous demandons où elle sera stockée, la réponse nous surprend (je cite) : « nous trouverons bien une place ». Au sujet de la patinoire, notre groupe apprécierait, dans votre souci de transparence si souvent rappelé, que lui soit communiqué le bilan financier de la patinoire de l'hiver dont nous sortons tout juste, comparé à celui de la patinoire (la vraie) de 2007/2008, bilan complet comprenant les dépenses annexes (feu d'artifice, jeux d'eau, personnel et autres).

Nous n'avons pas fait le total des lignes études mais elles sont nombreuses. Notre espoir est qu'elles soient toutes justifiées et que les cabinets qui les mèneront soient choisis dans le seul intérêt des Pisciacais, en toute impartialité.

Quant aux subventions, nous cherchons vainement une ligne de conduite, une ligne politique qui aurait été appliquée pour leur attribution. Toutefois, nous nous attarderons sur deux subventions. L'une n'est pas renouvelée au Groupement des Parents d'Elèves Catholiques de l'enseignement public (GEPEC). Montant : 310 euros. S'agit-il de faire une économie ? Non. Votre élue qui présidait la commission nous explique que le projet n'est pas assez laïc. On croit rêver ! A l'aube du troisième millénaire, on nous ressuscite le petit père Combes ! Nos neuf voix ne peuvent rien pour influencer cette décision mais nous serons vigilants sur le respect de la laïcité. L'autre concerne ASOIMEEP (Association pour les Soins Médicaux et Educatifs à Poissy) avec 1 seul s et 2 e, comme nous l'avons déjà fait observer. Vous savez tous que le président d'ASOIMEEP est Monsieur le Maire. Vous n'avez peut-être pas remarqué que le Maire réduit la subvention annuelle de 2.100 à 1.500 euros. A quoi servait cette subvention ? A améliorer le Noël des enfants handicapés accueillis par l'Hôpital de Jour et l'Institut Médico Educatif. La laïcité serait-elle en cause ou bien les enfants ont-ils démérité en quelque chose ?

L'évolution du tableau des effectifs attire notre attention. Les effectifs pourvus bondissent du 31 décembre 2007 au 31 mars 2009 de 833 à 956, soit une augmentation de 123 emplois à l'intérieur desquels les emplois temporaires et contractuels s'enflent de 91 emplois nouveaux que nous retrouvons majoritairement dans la filière animation pour 72 d'entre eux. Une quantité plus importante d'animateurs ne garantit pas une meilleure qualité d'animation. Loin s'en faut. Ce qu'il faut, c'est un projet. Or, augmenter la masse salariale de 8,5 % (chiffre fourni en Commission des finances par votre adjoint) ne constitue en rien un projet. Là encore, nous cherchons vainement une ligne directrice.

Nous n'alourdirons pas inutilement ce Conseil et terminerons notre propos en vous révélant notre position face à ce budget. Vous ne serez pas surpris. Nous ne le voterons pas.

Merci de votre attention.

Le Maire :

Merci, Monsieur BIHANNIC.

Je trouve que votre intervention me remplit de joie et de plaisir. En gros, vous commencez à être paumés, ce qui est normal lorsque l'on est dans la minorité. Vous avez l'impression de ne pas avoir d'informations. Je vais vous dire ce que l'on m'a répondu pendant des années. Mes services sont à votre disposition. Si vous voulez des informations, n'hésitez pas. On vous les donnera. Il n'y aura absolument aucun problème.

La liste que vous avez dressée est assez intéressante.

Je vous répondrai juste sur l'association ASOIMEEP, en tant que président. Cette association a fait le choix de demander une subvention plus petite au regard de ses résultats. C'est la raison pour laquelle cette somme lui a été attribuée.

Une vraie politique associative sera menée dans les années à venir. Plutôt que de verser 350 euros à une association de parents d'élèves, celle-ci peut prendre contact avec la Maison des Associations et de la Citoyenneté si elle a des publications à réaliser ou un besoin d'être soutenue. Une aide lui sera apportée en fonction de sa demande. Ce n'est pas une question de laïcité.

Merci.

**Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 8 voix contre :
M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.**

**12°/ BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES
A TVA**

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

**13°/ BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT - M49**

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

**14°/ FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR
LES EAUX USEES - TAUX 2009**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**15°/ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES
LOCALES ET ALLOCATIONS FISCALES COMPENSATRICES - ANNEE 2009**

Le Maire donne la parole à M. DUQUESNE :

Nous ne changerons pas les taux d'imposition locaux. C'est la seule chose à dire. Cela a été annoncé depuis longtemps et je l'ai confirmé tout à l'heure. Les taux d'imposition de l'année 2008 qui sont valables depuis 2005 restent valables en 2009.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ TAXE D'HABITATION - ABATTEMENT FISCAL POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Dès notre arrivée au mois de mars de l'année dernière, nous avons reçu un certain nombre de lettres de la part de personnes handicapées, notamment au cours de l'été, nous demandant l'application d'une disposition nouvelle du Code des impôts concernant une réduction possible de la taxe d'habitation pour ces personnes. Il n'y a aucune raison pour que nous nous y opposions. Nous mettons cela en place par cette délibération, sachant que nous délibérons aujourd'hui pour une mise en œuvre en 2010. Si vous connaissez des personnes handicapées qui veulent profiter de cette disposition, prévenez-les bien en leur précisant que leur dossier doit être déposé par elles-mêmes auprès des services fiscaux avant la fin de cette année pour une mise en vigueur en 2010. C'est une mesure importante à faire connaître autour de nous. Il n'y a aucun problème pour que cette exonération supplémentaire soit mise en œuvre l'année prochaine mais la demande doit être formulée dès cette année.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.) - ANNEE 2009

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ à 24°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUVELLEMENT POUR SEPT SOCIETES

18°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUVELLEMENT POUR ENVIRONNEMENT S.A.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUVELLEMENT POUR LA S.C.I. DU BOIS PRIEUR

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUVELLEMENT POUR LA S.A.S. ANTHIA

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUVELLEMENT POUR LA S.C.I. ANTARES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**22°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES -
RENOUVELLEMENT POUR LA CLINIQUE SAINT-LOUIS**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**23°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES -
RENOUVELLEMENT POUR L'HOTEL KYRIAD**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**24°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES -
RENOUVELLEMENT POUR L'HOPITAL DE POISSY / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**25°/ BUDGET PRINCIPAL 2009 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 10.000 €
ET INFERIEURE A 23.000 € - SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS POUR UNE DUREE D'UN AN**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**26°/ à 43°/ BUDGET PRINCIPAL 2009 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 € -
ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES SUR 3 ANS (2007/2009)**

Le Maire rappelle que les élus membres des conseils d'administration des associations subventionnées ne peuvent pas prendre part au vote.

26°/ COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

27°/ CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme VINAY Mme AUBIN Mme CHIGNAC M. DEBUS
Mme HELIOT.**

28°/ HARMONIE LA LYRE AMICALE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

29°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY FOOTBALL

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

30°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HANDBALL

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

31°/ POISSY BASKET ASSOCIATION

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

32°/ JUDO - JU-JITSU DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

33°/ MAISONS-LAFFITTE / SAINT-GERMAIN / POISSY RUGBYVELINES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

34°/ POISSY TRIATHLON

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

35°/ SAINT-LOUIS DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

36°/ INTER POISSY SPORTS

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions :
M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.**

37°/ ALCESTE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'a pas pris part au vote : M. MONNIER.

38°/ CLUB PEGUY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : Mme METZGER Mme DRACOULI Mme COULON.

39°/ CLOS D'ARCY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

40°/ CLUB SAINT-EXUPERY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. PASQUIER M. MARIETTE Mme SKAJENNIKOFF.

41°/ CLUB LES HAUTS DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. ALLAOUCHICHE M. RABEH Mme HELIOT.

42°/ MISSION LOCALE DE POISSY ET SES ENVIRONS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. RABEH.

43°/ OFFICE DE TOURISME

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERTRAND Mme CHIGNAC Mme DRACOULI
Mme XOLIN.**

**44°/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
A PASSER ENTRE L'OFFICE DE TOURISME ET LA VILLE DE POISSY**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERTRAND Mme CHIGNAC Mme DRACOULI
Mme XOLIN.**

**45°/ à 47°/ BUDGET PRINCIPAL 2009 - SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX**

Le Maire rappelle que les élus membres des conseils d'administration des établissements publics locaux ne peuvent pas prendre part au vote.

45°/ CAISSE DES ECOLES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme METZGER M. RABEH M. MARY
Mme DRACOULI Mme DOMERGUE.**

46°/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. BOUZNADA Mme METZGER
M. LOBJEOIS Mme RODDIER M. DEBUS Mme HELIOT Melle DOMONT
Mme DELAROUZÉE.**

47°/ REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERTRAND Mme CHIGNAC Mme COULON
Mme BAS Mme HELIOT Mme SKAJENNIKOFF.**

48°/ BUDGET PRINCIPAL 2009 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEMAP SAINT-LOUIS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. BERTRAND M. DUQUESNE.

49°/ BUDGET PRINCIPAL 2009 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT SUR 3 ANS (2009/2011) AVEC L'ASSOCIATION REGIONALE DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS D'ILE-DE-FRANCE (ARCNAM IDF)

Le Maire donne la parole à Mme METZGER :

Le Conservatoire National des Arts et Métiers a ouvert une antenne à Poissy (au Lycée Adrienne Bolland) depuis la rentrée 2008. Compte tenu des difficultés de démarrage, il nous a été demandé de signer une convention de partenariat. Je rappelle que les cours sont destinés aux adultes. Ce sont des formations qualifiantes et de haut niveau. 15 Pisciacais étaient inscrits à ces cours au début du mois de janvier. Bien évidemment, nous espérons que cela permettra à beaucoup d'autres Pisciacais d'avoir une formation près de chez eux. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de subventionnement d'une durée de trois ans avec l'Association Régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers d'Ile-de-France et tout acte subséquent, et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2009 à l'association dès la signature de la convention et selon les modalités prévues dans cette même convention. Le montant de la subvention que nous proposons de verser est de 25.000 euros pour l'année 2009.

Le Maire :

Du reste, nous avons dans notre Conseil municipal deux éminentes personnes qui ont effectué une grande partie de leur carrière grâce au Conservatoire National des Arts et Métiers. De nombreux Pisciacais ont besoin de formation continue. J'ai trouvé intéressant que cela soit possible à Poissy.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

50°/ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - CLOTURE DES AP - REVISIONS DES AP - REVISIONS DES CP - MISE A JOUR AP 2006 ET 2007

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je voudrais d'abord rappeler que l'autorisation de programme associée à des crédits de paiement est pour nous un mode de gestion d'une opération d'investissement plus ou moins complexe et uniquement un mode de gestion. C'est pourquoi il nous a semblé qu'un certain nombre d'opérations lancées en 2006 ou auparavant sous la forme d'autorisations de programme n'avaient plus lieu d'exister dans le budget, notamment celle concernant l'hôtel de ville et celle concernant la construction du Musée d'Art et d'Histoire puisque la nouvelle municipalité en a décidé autrement.

L'autorisation de programme concernant la passerelle du boulevard Gambetta sera retirée en tant que mode de gestion. Cela ne veut absolument pas dire que la passerelle ne sera jamais construite. Elle peut être réalisée. Cette passerelle est l'un des éléments du Plan de Déplacements Urbains pour lequel une étude est actuellement lancée. Comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, il faut apporter une certaine cohérence entre toutes les décisions.

De même, la construction du pôle de proximité pour l'emploi prévue place Corneille est reportée. L'autorisation de programme s'y rapportant n'existe donc plus.

Enfin, une autorisation de programme relative à des acquisitions pour réserves foncières ne nous paraît pas être très pertinente du point de vue de la gestion en raison du fait que nous ne savons pas très bien aujourd'hui ce que nous pourrions acheter.

Par contre, l'autorisation de programme concernant le groupe scolaire « Les Sablons » est engagée et se termine.

Celle engagée pour la réfection du clocher de la collégiale ira jusqu'à son terme.

La délibération n° 50 a donc pour but de clôturer cinq autorisations, d'ajuster des autorisations de programme (celle du groupe scolaire « Les Sablons » et celle de la collégiale) et d'inscrire au budget des crédits de paiement pour des reports de 2008 sur 2009.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

51°/ EXERCICE 2009 - AUTORISATION DE PROGRAMME AP/CP 2009-01 - RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE LA COUDRAIE

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

L'ensemble du programme de rénovation urbaine de la Coudraie s'étale de 2009 à 2013.

Le premier tableau indique les coûts annuels des opérations lancées (avec les crédits de paiements par année et par opération).

Le deuxième tableau vous indique le bilan prévisionnel des recettes attendues par la ville pour chacune des opérations et aussi par les autres financeurs que sont l'A.N.R.U., le Conseil Général, etc ...

Il s'agit du développement sur cinq années du programme financier de la Coudraie.

Le Maire donne la parole à **M. MASDEU-ARUS** :

Monsieur le Maire, chers collègues, après l'annulation de la Z.A.C. Bongard, vous nous proposez ce soir une lourde réhabilitation du quartier de la Coudraie et plus précisément de cinq bâtiments.

Cette opération est catastrophique à plus d'un titre :

- pour les habitants du quartier eux-mêmes,
- pour l'avenir de Poissy,
- et pour l'urbanisme dans son ensemble.

Nous savons tous qu'il est impossible de faire du neuf dans du vieux et quel vieux ! Il y a une dizaine d'années déjà, ces mêmes immeubles avaient été réhabilités. Nous pouvons voir aujourd'hui dans quel état ils se trouvent ! L'échec est patent !

Au fil des années, sur les 600 logements occupés, nous avons réussi, avec l'aide de France Habitation et d'autres bailleurs sur la ville, à reloger environ 500 familles puisqu'il reste à ce jour une centaine de logements occupés sur le site.

Il nous paraissait beaucoup plus raisonnable de terminer le relogement des familles en fonction de leurs souhaits personnels (soit à Poissy, soit sur d'autres communes, avec un retour possible sur le quartier totalement reconstruit) avant d'entamer un chantier quel qu'il soit.

Cette solution permettait de tout démolir et de créer un urbanisme cohérent et surtout moderne sur les 10 ou 12 hectares de ce terrain : logements en location sociale et privée, maisons de ville en location sociale et privée, et en accession privée (totalement). Cela permettait une véritable mixité sociale.

Votre projet va créer de véritables nuisances pour tous les habitants qui resteront sur le site :

- démolition, bruits, poussières, boues (les jours de pluie),
- difficultés pour les entreprises de travailler au milieu d'une population existante, danger pour les enfants,
- création de nouvelles voiries plus complexes,
- travaux beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre,
- délais allongés, bien évidemment,
- coûts de réalisation beaucoup plus élevés également (ils seront fournis par les entreprises).

Et je pourrais encore allonger cette liste d'inconvénients mais elle serait trop longue.

Votre idéologie a cédé à un groupe de pression très minoritaire et vous préférez condamner le plus grand nombre de Pisciacais sur le plan financier ! Le coût prévisionnel de l'ensemble de votre projet est de 120 millions d'euros avec 18 millions d'euros à la charge de la ville ! Mais quel sera dans ces conditions le budget final ?

D'autre part, Monsieur DUQUESNE a parlé tout à l'heure de l'indemnité pour résiliation des baux (3 millions d'euros T.T.C.). Nous n'avons pas connaissance des transactions avec France Habitation. D'autres bailleurs viendront peut-être conduire ce chantier. Ces 3 millions d'euros sont d'ailleurs inscrits en provision. Je pense qu'ils ne seront pas utiles mais au cas où ils le deviendraient ... Si tout n'est pas concédé à France Habitation ... il y a bien sûr le reliquat du bail emphytéotique qui prend fin dans une dizaine d'années (je ne connais pas la date exacte). Il y aura donc là une indemnité de résiliation. Mais cette somme de 3 millions d'euros nous paraît très élevée par rapport à ce que nous avons envisagé dans notre opération. Si cette indemnité de résiliation telle qu'elle est prévue est à payer, le montant prévisionnel sera porté à 20.563.760 euros. Avec le temps, l'inflation et le reste, vous voyez que vous engagez la ville sur un budget très important. Cette opération aurait pu être beaucoup plus légère, me semble-t-il, par rapport au projet que nous avons proposé.

Merci.

Le Maire :

Merci, Monsieur MASDEU-ARUS.

Je voudrais juste vous dire une chose car nous pourrions passer la nuit à en débattre.

M. MASDEU-ARUS :

C'est le résultat qui comptera, Monsieur le Maire.

Le Maire :

Bien sûr.

M. MASDEU-ARUS :

On sera là pour le voir.

Le Maire :

La situation était bloquée. Elle coûtait beaucoup d'argent à la société France Habitation.

M. MASDEU-ARUS :

Elle était bloquée par une minorité.

Le Maire :

Elle coûtait beaucoup d'argent à la ville. La différence réside dans le fait que nous avons monté ce projet avec la société France Habitation et les habitants. Nous n'avons pas eu besoin du sous-préfet pour nous réunir. Même si vous qualifiez cela d'idéologie, c'est une autre manière de faire de la politique. Je pense qu'il faut pouvoir écouter les gens. Si, à l'époque, vous aviez pris ce dossier avec plus de passion, vous auriez peut-être réussi mais vous avez commis l'erreur de croire que les habitants d'un quartier pouvaient être mal traités. Le résultat a amené une situation bloquée. Je pense qu'elle aurait encore été bloquée plusieurs années si vous aviez été réélu et qu'elle aurait coûté beaucoup plus cher à la ville. Ce quartier de la Coudraie prenait une place de plus en plus grande dans les médias nationaux. Cela ne donnait pas une bonne image de la ville. Ce quartier va maintenant être refait (avec entre autres des accessions à la propriété) dans un complexe beaucoup plus global. Nous vous avons en effet invité pour vous le montrer. Nous en parlerons peut-être à la fin de ce Conseil. En tous les cas, nous nous battons pour que cela ne soit pas imposé dans le cadre de l'O.I.N. Vous étiez pour l'O.I.N. Nous, nous le subissons. Les choix économiques à faire pour ce quartier seront difficiles mais nous continuerons à nous battre. Vous avez le droit d'avoir de la rancœur ...

M. MASDEU-ARUS :

Pas du tout.

Le Maire :

Et de dire que cela va coûter cher mais ...

M. MASDEU-ARUS :

Pour les Pisciacais, oui.

Le Maire :

Les erreurs du passé coûtent souvent cher.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS, et 8 voix contre : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

52°/ TRANSFERT DE PATRIMOINE DE LA « RESIDENCE URBAINE DE FRANCE » A LA « SOCIETE IMMOBILIERE 3F » - GARANTIES D'EMPRUNTS

Le Maire donne la parole à M. DUQUESNE :

C'est une délibération classique. Il s'agit d'un transfert de logements d'une société d'H.L.M. vers une autre société d'H.L.M. Les logements concernés se situent rue du Temple. Les emprunts visés ont été initiés pour réaliser des travaux d'amélioration de ces logements.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

53°/ TRANSFERT DE PATRIMOINE DE LA «S.A. D’H.L.M. HABITAT COMMUNAUTAIRE LOCATIF» A LA «S.A. D’H.L.M. EMMAUS» - GARANTIE D’EMPRUNTS

Cette délibération est approuvée à l’unanimité des présents.

54°/ MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE SEJOUR DE LEURS ENFANTS EN CENTRE DE VACANCES - VACANCES DE PRINTEMPS 2009 EN HAUTE-SAVOIE

Le Maire donne la parole à **M. RABEH** :

La municipalité a choisi d’organiser cette année un séjour avec les adolescents de toute la ville. C’est d’abord et avant tout un moyen de faire en sorte que les jeunes de différents quartiers puissent se rencontrer et partager un moment de vie. Nous avons donc choisi d’organiser ce séjour au mois d’avril, pendant les vacances de Pâques. Il s’agit de deux séjours. Chaque séjour dure une semaine. Nous avons également choisi que ces séjours soient organisés directement par la commune pour que les familles et les enfants puissent bénéficier des quotients familiaux. Les tarifs sont annexés à la délibération. Ils varieront de 90 à 390 euros en fonction des revenus des familles.

En sus, nous avons souhaité permettre à des élus municipaux d’accompagner les enfants, dans la même démarche que celle de l’équipe précédente et comme le fait également l’équipe actuelle pour des seniors en séjours ou en sorties. De la même façon, nous avons voulu marquer notre volonté d’accompagner les enfants et les adolescents pour montrer que la municipalité accordait autant d’importance à chacune des générations de cette commune.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Pourrait-on avoir connaissance du coût de ces deux séjours, s’il vous plaît ?

M. RABEH :

Il est noté dans la délibération, Monsieur MONNIER. Il faudrait la lire.

M. MONNIER :

Nous lisons parfaitement les délibérations.

M. RABEH :

De mémoire, je crois qu’il est de 560 euros par enfant, hors transport géré par la régie municipale.

Madame XOLIN intervient au sujet de l’accompagnement des enfants par des élus municipaux.

Monsieur le Maire précise qu’il ne s’agit pas d’accompagnement.

Madame XOLIN indique que Monsieur RABEH a parlé d'accompagnement.

Monsieur RABEH lui demande de lire la délibération qui est très précise. Il complète ses propos en indiquant que les enfants ne seront pas accompagnés par les élus en tant qu'accompagnateurs puisque cela ne fait partie ni de leurs capacités, ni de leurs fonctions, et précise qu'il s'agit d'une visite qui permettra aux enfants de rencontrer les élus.

Le Maire explique, comme cela est mentionné dans le texte, que les élus n'accompagnent pas les enfants lors de ces séjours et demande à Madame XOLIN si elle voterait cette délibération dans l'éventualité où les élus rendraient visite.

Madame XOLIN remercie le Maire mais indique qu'il était nécessaire d'apporter ces précisions eu égard aux propos tenus par Monsieur RABEH.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

55% MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE SEJOUR DE LEURS ENFANTS DANS LES CENTRES DE VACANCES - ETE 2009

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Il n'y a pas d'innovation. C'est une tradition que nous continuons. Des séjours sont réservés pour des enfants et des pré-adolescents.

Trois lieux de séjours sont prévus :

- Saint-Cyr-sur-Mer, où les enfants pourront faire de la voile, se baigner et se rendre une journée dans une île située près de cette commune,

- Saint-Julien-en-Vercors, où les enfants feront de la randonnée, auront des activités scientifiques du style « petit futé », de l'acrobranche, de l'escalade,

- Méaudre, où les pré-adolescents organiseront leur séjour à moitié en VTT, à moitié à pied, une descente de la Drôme en kayak et toutes les activités pratiquées dans un centre de vacances.

Je rassure Monsieur BIHANNIC qui était très inquiet au mois de février quant au départ en car qui s'est d'ailleurs très bien passé. Dans le cas présent, ce ne sera pas fait en régie. Le départ aura lieu en train.

Comme d'habitude, le montant de la participation des familles est calculé en fonction des revenus, des quotients familiaux et en fonction des activités proposées puisque les séjours sont très différents. Le coût n'est donc pas le même pour la ville.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Je voudrais simplement faire observer à Madame METZGER que j'avais compris qu'il n'y avait pas de neige en été.

Mme METZGER :

Allez savoir.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur BLOCH arrive en séance.

56°/ INDEMNISATION DES STAGIAIRES ETUDIANTS A HAUTEUR DE 30 % DU SMIC

Le Maire :

Le principe consiste en l'acceptation d'une indemnisation des stagiaires dans les conditions suivantes : le stage doit être obligatoire dans le cursus d'étude, d'une durée supérieure à trois mois, et le stagiaire doit suivre une formation universitaire de 3^{ème} cycle ou appartenir à une école d'ingénieurs. Le stage doit avoir pour objectif l'élaboration d'un projet ou d'une étude présentant un intérêt pour la Commune et validé au préalable par la Direction générale. La gratification allouée prendra la forme d'une indemnisation à hauteur maximum de 30 % du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance, selon la qualité du travail rendu et la difficulté de la question étudiée. Elle sera cumulable avec les avantages éventuellement offerts pour le transport et la restauration.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

57°/ CREATION DE VACATIONS POUR LES ANIMATEURS, INTERPRETES, CONFERENCIERS OU AUTRES INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DE RENCONTRES ET DE CONFERENCES ORGANISEES PAR LA COMMUNE, ET DETERMINATION DU MONTANT DES VACATIONS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

58°/ EXERCICE 2009 - TRAVAUX DE REALISATION ET D'EDITION DES SUPPORTS D'INFORMATION, DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DE LA VILLE AINSI QUE DIVERS TRAVAUX D'IMPRESSION POUR DIVERS SERVICES (4 LOTS) - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

59°/ EXERCICE 2009 - LOCATION ET MAINTENANCE DES MULTIFONCTIONS ET DES PHOTOCOPIEURS - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

60°/ AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE 2007/059 I CONCLU AVEC LA SOCIETE BRICOUT POUR L'ACHAT DE CHAUSSURES DE SECURITE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

61°/ SIGNATURE DE L'AVENANT N° 4 AU MARCHE AVEC LA SOCIETE SFR POUR L'ACCES A INTERNET ET AU RESEAU GLOBAL INTRANET

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

62°/ SIGNATURE D'UN MARCHE AVEC L'ENTREPRISE « CHARPENTE MENUISERIE LEDUC » POUR LA RESTAURATION DU CLOCHER OCCIDENTAL DE LA COLLEGIALE NOTRE-DAME - LOT N° 3 : « CHARPENTE - MENUISERIE »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

63°/ SIGNATURE DES MARCHES AVEC LES ENTREPRISES SPAC (AGENCE SURBECO), ET JEAN LEFEBVRE POUR TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE ET ENROBES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

64°/ PARTICIPATION A LA REFECTION DE LA VOIE DE L'AVENUE DE L'ILE DE MIGNEAUX

Le Maire donne la parole à Mme de VAUCOULEURS :

Merci, Monsieur le Maire.

Une convention, datant du 21 juillet 1960, entre le Syndicat des propriétaires de l'île de Migneaux et la Ville de Poissy permettait à la Ville d'autoriser l'accès de l'île de Migneaux, afin de construire le bassin de natation.

L'article 5 de la convention prévoyait d'assurer l'entretien général de la totalité de la voirie (entretien de la chaussée, rechargement éventuel, goudronnage selon besoin).

Des rechargements en gravillonnage avaient été effectués dans les premières années, et plus récemment un entretien très ponctuel par « bouchage des trous » a été effectué. Les propriétaires signalent la présence de trous de plus en plus importants sur la chaussée, ce qui s'explique par le passage répété des véhicules et de la sous pression de l'eau exercée au moment des inondations.

Aucun renforcement de la chaussée n'a été effectué depuis la construction de cette rue.

Les propriétaires ont demandé des devis pour assurer la réfection de l'ensemble de la rue. Ils ont consulté les services techniques municipaux pour les solutions techniques.

Ces travaux consisteront, d'une part, à améliorer la fondation de la chaussée et la mise en œuvre d'un béton bitumineux après un léger rabotage pour engraver cette couche d'enrobés et, d'autre part, à installer des ralentisseurs et des chicanes.

L'ensemble des travaux est évalué à 225.000 € T.T.C. environ et la Ville assurera la maîtrise d'ouvrage de ces derniers.

L'amélioration de la fondation de la chaussée, les ralentisseurs et les chicanes seront pris en charge par le Syndicat des propriétaires qui remboursera les travaux sur la base d'un titre de recettes. Le coût est estimé à 62.000 € H.T., soit 74.152 € T.T.C.

Le rechargement en enrobé serait pris en charge par la Ville pour une somme estimée à 125.000 € H.T. (149.500 € T.T.C.).

Il est rappelé que ce genre d'opération avait déjà été réalisé pour la réhabilitation de la chaussée du pont, la Ville ayant payé la réfection de la voie d'accès du pont pour une somme de 70.000 €.

Pour réaliser les travaux, la Ville prendra en charge la totalité des travaux et se fera rembourser la part du Syndicat des propriétaires de l'île de Migneaux, ce qui lui permettra de se faire rembourser la TVA.

Les services techniques, en accord avec le Président des propriétaires, assureront le suivi des travaux, conformément à la consultation d'entreprises qui sera faite sur la base du devis élaboré et demandé par le Syndicat.

La responsabilité du type de solutions est assurée par le Syndicat des propriétaires de l'île de Migneaux, les services techniques vérifiant la bonne mise en œuvre.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Chers Concitoyens,

Même s'il existe une convention ancienne vieille de bientôt 49 ans, dans le cas présent, je n'en reste effectivement pas moins étonné de l'engagement de la ville pour une voie privée dans sa totalité.

En effet, s'il est tout à fait logique de participer à la portion de voie qui est utilisée en tant que voie publique (pour se rendre notamment à la piscine de l'île de Migneaux), je ne vois pas pourquoi et dans quelle mesure la ville devrait participer à la réfection de 1,6 km (sauf erreur) de voie privée alors que seuls quelques centaines de mètres sont concernés.

Qui plus est, sur un montant global de 224 K€, la ville en prendrait à sa charge les 2/3, soit près de 150 K€.

En conséquence, compte tenu de la nature, de l'ampleur du projet et du montant engagé de fonds publics pour des intérêts privés (en majorité), je m'abstiendrai.

Merci.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

65°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION SEINE AVAL SITUEE A ACHERES

Le Maire donne la parole à **Melle WOELFLÉ** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne projette des travaux sur la station d'épuration Seine Aval située à Achères. Une enquête publique est en cours et le Conseil municipal est invité à donner son avis au commissaire enquêteur.

Les travaux projetés ont pour objectif de mettre aux normes la station d'épuration en améliorant le traitement des eaux usées, notamment par la mise en place d'une filière biologique utilisant la technologie membranaire, par un traitement séparé de la charge d'azote visant à réduire la teneur en nitrate des eaux rejetées et par une augmentation de la concentration des boues.

Ces travaux permettront de respecter les normes européennes concernant les taux de nitrates et de phosphore tolérés dans les rejets d'eaux traitées.

Une réduction des nuisances olfactives est également attendue.

L'usine produira du biogaz afin de réduire l'émission des gaz à effet de serre.

Ces travaux seront réalisés en intégrant les exigences du développement durable en utilisant par exemple des matériaux à faible impact écologique et en permettant la collecte d'eaux pluviales en toitures végétalisées et voiries.

La capacité de traitement de la station restera inchangée.

Ces travaux qui devraient s'achever fin 2011 s'inscrivent dans l'objectif d'atteindre un bon état écologique des eaux de surface et souterraines pour 2015.

Aussi, il vous est proposé de donner un avis favorable à ce dossier.

J'ajoute que les personnes intéressées par l'enquête publique en cours peuvent donner leur avis en consultant le dossier au service de l'environnement de la mairie.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

66°/ CREATION D'UN MARCHE AUX FLEURS ET AUX PLANTES A POISSY ET FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE ET D'EXPOSITION POUR L'ANNEE 2009

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

La nouvelle équipe municipale a souhaité ajouter une nouvelle manifestation dans son calendrier.

Afin de répondre aux demandes des Pisciacais et d'animer la Ville de Poissy, il a été décidé de créer un marché aux fleurs et aux plantes sur la place de la République. Ce marché sera ouvert à tous les commerces ayant une activité en relation avec les fleurs et les plantes. Il se déroulera deux fois par an, le samedi de 9h00 à 19h00.

Ce marché permettra aux Pisciacais de découvrir et d'acheter différentes fleurs et plantes, dans un lieu convivial et animé.

Qui plus est, il correspond parfaitement à la politique de notre ville puisque la Ville de Poissy est déjà primée trois fois et permettra en outre de mettre en avant les services des espaces verts qui ont un grand savoir-faire.

Enfin, il permettra d'initier et pourquoi pas de susciter des vocations.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

67°/ MODIFICATION DES CAPACITES D'ACCUEIL DE LA CRECHE COLLECTIVE «LE PETIT PRINCE» ET APPROBATION DE L'AVIS DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES A CE SUJET

Le Maire donne la parole à **Mme AUBIN** :

Merci, Monsieur le Maire.

Les besoins importants exprimés par les familles pour la garde de leurs jeunes enfants et le déficit structurel de la commune à répondre à ces attentes ont amené à réaliser des travaux d'agrandissement de la crèche « Le Petit Prince ».

Le 23 février 2009, les dernières pièces manquant au dossier permettant l'émission de l'avis du Président du Conseil Général ont été adressées au Département.

L'avis étant maintenant reçu, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la décision d'étendre les capacités d'accueil de la crèche « Le Petit Prince » de 57 à 80 enfants présents simultanément à compter du 1^{er} mai 2009.

Il est à noter qu'il ne sera pas envisageable de procéder à l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche « Le Petit Prince » dès le mois d'avril. En effet, un délai sera nécessaire pour permettre le recrutement de nouveau personnel qualifié et ainsi répondre aux normes d'encadrement indispensables pour ce type d'établissement.

Merci.

Le Maire :

Je vous informe que l'avis du Président du Conseil Général a été transmis par fax le 30 mars. Il est favorable.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

68°/ APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DESTINE AUX USAGERS DE LA CRECHE COLLECTIVE « LE PETIT PRINCE »

Le Maire donne la parole à **Mme AUBIN** :

Merci.

Le Conseil municipal du 27 septembre 2007 avait adopté le règlement de fonctionnement à destination des usagers de la crèche collective « Le Petit Prince ».

Parmi les éléments qui permettront à cet établissement de passer de 57 à 80 places, l'approbation du nouveau règlement de fonctionnement est nécessaire.

L'avis du Président du Conseil Général ayant été reçu, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement présenté.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

69°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL, POUR UN AN, PRESENTEE PAR LA LIBRAIRIE DU PINCEAIS

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Cette demande de renouvellement de dérogation au principe du repos dominical, présentée par la Librairie du Pincerais, située 117, rue du Général de Gaulle, à Poissy, concerne quatre salariés appelés à travailler sur le site, en rotation, les dimanches de 10h00 à 13h00, ainsi qu'un étudiant spécialement embauché en contrat à durée indéterminée pour assurer ce service.

Les salariés concernés bénéficient d'un jour de congé supplémentaire la semaine suivant le dimanche matin travaillé.

Cette librairie réalise le dimanche, jour de marché à Poissy, environ à 7 à 8 % du chiffre d'affaires de la semaine. Elle est l'une des dernières librairies indépendantes d'importance en région parisienne et pratiquement la seule dans notre ville.

Merci.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 4 abstentions : M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. PASQUIER Mme HELIOT, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

70°/ DESIGNATION DE TROIS ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ALCESTE

L'Association de Loisirs et de Culture en Sciences et Techniques (A.L.C.E.S.T.E.) a pour but de développer et de promouvoir les loisirs et la culture, scientifiques et techniques en direction de tous les publics.

Pour cela, l'association propose à ses adhérents des lieux de rencontres et d'échanges ainsi qu'une assistance technique et organise à leur attention des actions de formation, d'information, de conseils, d'orientation et de promotion.

Cette association est administrée par un Conseil d'administration composé de 9 membres, dont 3 membres de droit désignés par le Conseil municipal, et 6 membres élus par l'Assemblée générale de l'association.

Il convient donc de désigner les 3 représentants du Conseil municipal qui seront membres de droit du Conseil d'administration.

Sont proposées :

- Mme DRACOU LI
- Mme METZGER
- Mme SKAJENNIKOFF

Monsieur MONNIER présente sa candidature.

Après les opérations de vote à bulletins secrets, Monsieur RABEH, représentant de la majorité, et Madame DELAROUZÉE, représentante de la minorité, sont venus participer au dépouillement du scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de bulletins blancs :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	39
Majorité absolue :	20

Ont obtenu :

Mme SKAJENNIKOFF :	33 voix
Mme DRACOU LI :	31 voix
Mme METZGER :	30 voix
M. MONNIER :	11 voix

Mme SKAJENNIKOFF, Mme DRACOU LI et Mme METZGER sont les trois élues désignées au sein du Conseil d'administration de l'Association A.L.C.E.S.T.E.

71°/ MOTION RELATIVE AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT A POISSY

Le Maire :

Le Vice-Président du Conseil Général (mon collègue Monsieur RAYNAL) propose à l'adoption du Conseil municipal une motion de soutien au projet « Yvelines F1 - Vallée de l'Automobile » porté par le Conseil Général des Yvelines.

Considérant que le Conseil municipal n'a pas à prendre position sur un projet qui :

- d'une part, émane du Conseil Général,
- d'autre part, ne mentionne à aucun moment la Ville de Poissy,

Considérant que le Vice-Président du Conseil Général demande au Conseil municipal de se positionner sur la Vallée de l'Automobile en nous présentant ce projet comme l'élément essentiel et moteur de la relance de l'industrie automobile dans les Yvelines, alors que celui-ci n'est que le 12^{ème} point de la 4^{ème} partie d'un plan départemental global d'appui à la filière automobile,

Les élus majoritaires :

- entendent assumer leurs responsabilités envers les Pisciacaises et les Pisciacais touchés de plein fouet par la crise économique,
- proposent à l'adoption du Conseil la motion suivante :

« Entre attractivité naturelle et difficultés structurelles, les problématiques du développement et de l'aménagement à Poissy doivent aujourd'hui être considérées à la lumière d'un nouvel élément majeur, la crise économique qui touche nos entreprises depuis maintenant plusieurs mois.

En tant qu'élus Pisciacais, nous sommes, bien sûr, particulièrement préoccupés par les difficultés du premier employeur de la ville, PSA. Rappelons la non reconduction des contrats de 700 intérimaires fin 2008, ainsi que les nombreux employés en chômage partiel forcé.

Mais parce que nous sommes les élus de tous les salariés Pisciacais, il est de notre responsabilité d'envisager tout aussi bien l'aide aux salariés en difficulté, notamment pour leur retour à l'emploi et les solutions pour assurer la pérennité de l'économie locale, que les bases d'un aménagement territorial à plus longue échéance.

Sans remettre en cause le bien-fondé du plan départemental d'appui à la filière automobile, en particulier pour les PME/PMI sous-traitantes qui connaissent de graves difficultés, le Conseil municipal attire l'attention sur l'aspect restrictif de ce plan et entend faire valoir ses propres ambitions pour son territoire et ses habitants.

Restrictif au niveau territorial d'abord, puisque la Vallée de l'Automobile centrée sur le Mantois n'inclut nullement le territoire pisciacais.

Restrictif sur le plan humain ensuite, avec la question essentielle de l'avenir des ouvriers des usines, touchés aujourd'hui de plein fouet par le chômage et la précarité et pour lesquels la perspective d'une reconversion dans les secteurs de la recherche et du développement semble hypothétique.

Restrictif au niveau économique enfin, puisque ce plan centré sur le seul secteur automobile pénalise de fait toute autre forme de soutien au développement économique.

Face à ce constat, le Conseil municipal réaffirme sa volonté de s'engager en faveur d'un développement du territoire cohérent et durable. L'équipe municipale place de ce fait la question du développement prospectif et des moyens de transports au cœur de ses problématiques d'aménagement, dans la logique du développement de l'éco-mobilité. Il n'est en effet pas pensable que ces deux approches puissent être écartées, à l'heure où la question environnementale se fait plus pressante, et où les Pisciacais sont de plus en plus préoccupés par les questions relatives à la circulation et au stationnement.

Aussi, la municipalité de Poissy s'engage :

- à renforcer l'antenne de la Maison de l'Emploi et à développer l'activité de la Mission Locale, dans le cadre de leurs missions respectives de sauvegarde de l'emploi,
- à créer un service dédié au Développement Economique afin de diversifier l'implantation des entreprises tout en se souciant des attentes et des besoins des constructeurs automobiles,
- à accélérer la mise en œuvre de grands projets tels que les Hauts de Poissy et la nouvelle Z.A.C., en favorisant l'emploi, le logement, le développement économique et les transports, ce, systématiquement dans une recherche de cohérence, de développement durable et de préservation du cadre de vie,
- à préserver des espaces pour l'agriculture périurbaine biologique,
- à soutenir tous les projets de recherche et développements de PSA qui pourraient lui permettre de rester une industrie phare tout en s'adaptant aux nouvelles exigences du développement durable. ».

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, je vous en remercie.

Je voudrais apporter quelques réflexions avant de vous donner la position de notre groupe.

Ce n'est pas le Vice-Président du Conseil Général qui vous propose quelque chose. J'insiste bien sur ce point. C'est un collègue au milieu de vous tous, conseiller municipal à Poissy, certes de l'opposition, mais cette motion est portée par le groupe « Union Pour Poissy ». Je pense qu'il est naturel que l'on puisse se prononcer à Poissy sur un plan d'envergure, de soutien à ce que l'on appelle la filière automobile.

Eu égard à votre rapport de présentation, et avant de nous lire votre motion, vous nous dites que le Conseil municipal n'a pas à prendre position sur un projet qui émane du Conseil Général. Dit comme cela ... Je voudrais vous rassurer. Tout ce qui vient du Conseil Général n'est pas le diable. Je suis d'autant plus surpris que le Conseil Général est sans doute la collectivité territoriale la plus proche des communes. Sans le Conseil Général, que feraient les communes, quelle que soit leur taille ? Il est étonnant de dire que ce qui vient du Conseil Général n'intéresse pas au niveau communal. Vous nous dites en plus que la vallée de la Seine est très lointaine et que Poissy n'apparaît pas.

Je me suis d'abord permis de vous envoyer cet après-midi, par mail, le plan départemental global d'appui à la filière automobile. Je pense que vous pourrez le diffuser à l'ensemble de nos collègues. J'en ai aussi demandé un exemplaire papier. Etant un défenseur du développement durable, je n'ai pas demandé 39 exemplaires de ce document composé d'une centaine de pages. Ce document concerne le plan départemental global d'appui à la filière automobile et dans les Yvelines, je dis bien et dans les Yvelines.

Le Conseil Général a engagé un plan de relance de l'activité économique. Il a prévu que 50 millions d'euros soient directement affectés au B.T.P en 2009 et 2010, secteur qui, lui aussi, connaît un certain nombre de difficultés. Le domaine de l'automobile n'est pas le seul concerné. Il s'agit de relancer l'économie. De quelle manière ? Il y avait déjà des autorisations de programmes mais celles-ci ont été raccourcies dans le temps. Ce qui pouvait être réalisé dans les quatre ans le sera dans les deux ans à venir. Quatre collèges seront construits au lieu de deux. Cela donnera du travail aux entreprises.

La vallée de la Seine s'étend de Conflans-Sainte-Honorine à Bonnières-sur-Seine. Poissy est au cœur de cette vallée de la Seine. La société PSA (12.000 salariés à Poissy) est complètement au cœur du dispositif. Ce n'est pas uniquement le circuit de Formule 1. Comme vous l'avez dit, c'est le 12^{ème} alinéa du 4^{ème} chapitre. Dans le document que je tiens là, il y a trois chapitres. Lui n'en fait qu'un tiers (un petit tiers). Le reste concerne tout ce que nous allons réaliser et tout ce que nous proposons pour défendre et sauver ce que nous appelons la Vallée de l'Automobile.

Je sais qu'il existe des débats de fond. Nous pourrions discuter très longtemps de l'automobile. Je constate aujourd'hui que c'est l'entreprise et l'industrie phare de notre département. C'est elle qui nourrit le plus de salariés (et donc le plus de familles) et qui apporte la plus grande richesse à notre département. Nous avons tout intérêt à la développer même si le moteur thermique devra évoluer demain. Nous sommes en effet tous convaincus qu'il faut garder un mode de déplacement individuel appelé l'automobile. Le système de motorisation devra évoluer. C'est clair.

Par contre, aujourd'hui, nous avons besoin de sauver nos emplois. Nous ferons en effet tout pour aider les 700 salariés qui n'ont pas encore retrouvé le chemin de l'emploi.

Nous étions prêts à voter votre motion sauf qu'un joli discours politique est la réponse du berger à la bergère. Je pense même que nous n'aurions peut-être pas eu droit à votre texte si nous n'avions pas déposé cette motion. Il est dommage de voir qu'il n'y a aucune proposition concrète à l'intérieur de ce texte.

Que fait-on cette année ? Que fait la Ville de Poissy pour développer l'emploi, l'économie et les entreprises locales ? Je n'ai pas vu un centime engagé. Certes, des études sont prévues. Tant mieux si les Hauts de Poissy se réalisent pour le développement de la ville. Mais quand ? Les entreprises attendent du travail aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, notre groupe ne participera pas au vote de cette motion.

Le Maire :

On pourrait y passer la nuit.

M. RAYNAL :

On peut. Il y a plein de choses à dire.

Le Maire :

Je crois que je vous rejoindrai sur une seule chose. Lorsqu'on essaye de faire de la manipulation politique, celle-ci revient parfois en pleine figure. Je pense que vouloir aménager l'ensemble de cette vallée de la Seine en nous faisant croire que l'économie et l'automobile seront développées par la réalisation d'un circuit est une erreur. C'est même un mensonge grossier.

M. RAYNAL :

Ce n'est pas un mensonge.

Le Maire :

Par contre, derrière cette implication et ces discours, et dans le cadre de l'O.I.N., les villes seront dans l'obligation de réaliser un aménagement du territoire en fonction de ce que pense le Conseil Général. Je crois qu'il faut être attentif à la manière de prendre les choses.

Un certain nombre de villes et de maires réagissent aujourd'hui, non pas vis-à-vis du soutien et de l'aide apportée à l'automobile (cela me paraît assez logique) mais par rapport à l'entrée dans un processus d'aménagement du territoire pour leur retirer leurs prérogatives. L'Etat nous retire de plus en plus les prérogatives de l'aménagement du territoire.

J'estime personnellement que ce qu'a fait le Conseil Général peut être bien. Il s'est penché sur la Vallée de l'Automobile. Ne demandons pas aux municipalités d'être partenaires ou d'approuver ce qu'a voté le Conseil Général avant que ne leur soit communiqué l'ensemble du projet que nous venons juste de recevoir. Du reste, celui-ci contient une très belle étude sur le développement durable, très bien présentée. J'en ai pris connaissance juste avant de venir. Je le transmettrai à mes collègues. Ils pourront avoir une idée sur la manière de vendre un projet. Je crois qu'il s'agit d'un combat politique majeur et que c'est une erreur mais l'avenir le dira.

Il existe d'autres moyens d'aider le développement de l'automobile, entre autres par la recherche. L'automobile française a pris beaucoup de retard par rapport à des constructeurs étrangers qui ont beaucoup investi dans la voiture hybride, propre. Il y a le constructeur Toyota mais il y en a d'autres. Le constructeur indien Tata avance très vite actuellement. Mais ses voitures polluent un maximum.

Au-delà de tout cela, il faut savoir qu'un coup politique peut être suivi d'un retour. J'aurai pu adhérer à ce projet s'il n'avait pas été un coup politique bien monté. C'est une manipulation du Président du Conseil Général qui voudrait nous faire croire que l'installation d'un circuit de Formule 1, à l'heure où l'ensemble des constructeurs s'en retire, développerait de façon absolument magnifique ... Car c'est cela qui est mentionné dans votre texte. Si vous aviez retiré cela, nous aurions pu voter pour cette motion.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Me permettez-vous d'ajouter un mot ?

Le Maire :

Allez-y.

M. RAYNAL :

Même si nous sommes dans une enceinte communale et au sein d'un Conseil municipal, je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a une manipulation politique. Je peux entendre que vous réagissiez et que vous ne souhaitiez pas soutenir une action menée par la majorité du Conseil Général en raison d'une opposition politique. Je rappelle que l'obtention de ce circuit serait une superbe vitrine pour les Yvelines. C'est mon avis. Il n'est pas obligatoire de le partager. Nous savons très bien ce que peut apporter ce type de circuit à une région. La décision n'est pas encore prise pour ce circuit mais il n'empêche que nous pouvons quand même nous battre et soutenir cette filière de l'automobile qui non seulement protège les emplois mais apporte aussi de la richesse à notre département, à nos familles et à nos territoires. Ce sont quand même deux choses sensiblement différentes. Mais, à mon sens, tout le monde peut souscrire à l'engagement du Conseil Général de porter le Département des Yvelines en tant qu'image. Au Conseil Général, la majorité comme la minorité y a souscrit puisqu'il y a unanimité sur les principes.

Par contre, j'attire votre attention sur l'O.I.N. Il s'agit-là d'un vrai débat d'élus. Qu'est-ce que l'O.I.N. ? L'O.I.N. a été décidé par l'Etat à la demande des élus locaux. Une concertation a eu lieu. Ce n'est pas tombé du ciel. Le Département des Yvelines a très clairement fait savoir, sous la présidence de Monsieur BOROTRA, puis sous la présidence de Monsieur BÉDIER, quel était son engagement pour un aménagement équilibré des territoires. Faites le bilan économique de la vallée de la Seine depuis 30 ans. Nous perdons plus d'emplois que nous n'en avons créés. L'urbanisme et le marché parallèle ne sont pas les seules causes des difficultés rencontrées par certaines villes de la vallée de la Seine. Les causes sont aussi économiques. Il faut que nous nous en souvenions. Nous avons vécu les années 90. Nous n'avons peut-être pas envie aujourd'hui de connaître le même sort. Nous opposons souvent les Yvelines riches aux Yvelines pauvres. Je n'aime pas ce débat. Il faut savoir que de grandes différences existent dans notre département. Aujourd'hui, nous devons développer cette richesse dans notre région, où c'est porteur d'emplois. L'O.I.N., c'est cela. Deux nous concernent dans le département : le plateau de Saclay jusqu'à la ville nouvelle, et toute la vallée de la Seine. L'aménagement du territoire n'échappe pas aux élus locaux car il doit être concerté. Les 51 communes qui ont adhéré à l'O.I.N. ne l'ont pas fait contraintes et forcées mais de plein gré. Elles savent que certains morceaux de leur territoire appartiendront à la collectivité en terme d'aménagement. Elles auront bien sûr leur mot à dire. Mais c'est un aménagement global. Il n'y a pas là de politique politicienne. Il n'y a rien qui n'échappe à personne.

Si, demain, le développement des Hauts de Poissy fait partie de votre projet, vous mariez un nouveau quartier urbain à de l'activité économique. Si nous obtenons le circuit, alors que Poissy se trouve à un quart d'heure de la Défense et à dix minutes de celui-ci, vous pourrez créer une richesse économique et tout le monde en profitera.

J'ai dit tout à l'heure que le Conseil Général n'était pas le diable. Si divers aménagements ne voient pas le jour dans Poissy, si le boulevard urbain (ex RN 13 - aujourd'hui RD 113) n'est pas réalisé par le Conseil Général, il sera compliqué d'effectuer un certain nombre de choses depuis la commune d'Orgeval jusqu'à celle de Saint-Germain-en-Laye. Le futur hôpital sera implanté à Chambourcy (l'hôpital universel comme dit le Maire de cette commune) car le Département des Yvelines aménage la RD 113 et aura réalisé le carrefour de la Maladrerie. Le pont d'Achères sera réalisé par le Conseil Général, deux fois plus vite que prévu. Le processus est accéléré. Cela donne du travail, désengorge Poissy en terme de circulation (la ville a tout intérêt à ce que cela soit réalisé) et facilite la pérennité des entreprises implantées dans notre région.

Je m'arrête là et vous remercie de m'avoir écouté.

Le Maire :

Il est bien de nous faire une leçon. Nous connaissons tout cela puisque nous suivons tous ces dossiers.

Je voudrais juste vous faire remarquer une chose. Vous étiez là auparavant. Nous sommes arrivés ensuite. Je constate aujourd'hui que seule la Ville de Mantes-la-Jolie peut se développer économiquement dans le cadre de l'O.I.N. S'il s'agit là d'un aménagement très concerté ...

M. RAYNAL :

C'est faux.

Le Maire :

Non. Ce n'est pas faux. Les gens peuvent regarder de quelle façon la Ville de Mantes-la-Jolie s'est développée économiquement.

Je vous citerai même un autre exemple. Pourquoi les Terrasses de Poncy n'ont-elles pas été réalisées ? Dans le cadre de cette opération, il y avait du développement économique. Nous pouvons aussi nous poser la question de savoir si cela n'a pas été un frein. Nous étions contre. C'est un autre débat. Mais pourquoi n'avez-vous pas réussi à les réaliser ? Le projet en lui-même était créateur d'emplois, avec un développement économique. L'O.I.N. a donc bien été un frein. Votre petit copain, aujourd'hui Président du Conseil Général, à l'époque Maire de Mantes-la-Jolie, a préalablement développé sa ville.

Donc, oui à l'aménagement du territoire concerté. Il est nécessaire au Conseil Général de réaliser les routes, un certain nombre d'opérations et de faire du social (nous pourrions l'interroger sur ce point) mais pas au détriment des volontés municipales. Je sais que je serai peut-être minoritaire en menant ce combat mais ce n'est pas un problème pour moi. Le Conseil Général et son actuel Président ne me manipuleront pas politiquement. Il faudra d'abord que nous discussions, que nous échangions et que nous ayons ensemble les mêmes visions économiques. Ensuite, nous verrons.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants, et 9 non participation au vote : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

72°/ VŒU : YVELINES F1 - LA VALLEE DE L'AUTOMOBILE

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Chers Concitoyens,

En votant positivement pour la motion précédente, autant il est effectivement important de signifier que l'avenir ne peut être lié au seul développement automobile, mais autant il est important de ne pas l'exclure.

Le projet « F1 - Vallée de l'Automobile » est un projet majeur pour le département et je pense que les retombées ne seront pas exclusives de la Ville de Mantes car c'est aussi à nous de nous mobiliser et nous positionner pour apporter notre contribution et faire bénéficier les Pisciacais et les Pisciacaises de ces retombées.

C'est pourquoi, et aussi dans lignée de Debout La République Yvelines, je m'associe au projet et, en tant que membre du comité de soutien, je voterai donc « pour ».

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Je répondrai tout d'abord à Monsieur RAYNAL au sujet du développement économique.

Premier point : en l'espace d'un an, l'entreprise ENVIRONNEMENT S.A. a pu doubler sa surface au sol alors que beaucoup donnait cette entreprise partante et que nous aurions préempté les terrains et construit des logements sociaux, par exemple.

Deuxième point : une entreprise a acheté un bâtiment que vous aviez laissé vacant au Technoparc. Elle s'installera au mois de septembre. Il s'agit de l'entreprise TRAPIL. Environ 200 salariés seront sur le site.

Troisième point (et j'arrêterai là) : je suis vice-président de la commission du développement économique. Vous en êtes membre également. Depuis un an, vous avez manqué pratiquement la moitié des réunions. Effectivement, le service du développement économique fonctionne. Encore faut-il y participer.

En ce qui concerne la motion, et bien que favorables à la création d'un circuit de Formule 1, il n'est pas envisageable que nous puissions voter un vœu émis par le groupe minoritaire car vous vous en serviriez pour faire croire que l'équipe majoritaire se divise et vous rejoins, ce qui est faux.

Vous nous avez habitués à ne pas prendre part au vote des vœux de notre groupe (le groupe majoritaire), ce que vous venez de faire à l'instant. Pour cela, certains d'entre nous ne prendront pas part au vote de cette motion.

Merci.

Suite à une demande des entreprises, Monsieur RAYNAL indique qu'une modification est à apporter au texte de la motion joint à la convocation.

Remplacer le paragraphe suivant :

« Vu le soutien actif des professionnels de la filière automobile dont le Groupe PSA Peugeot Citroën dans ses composantes de Poissy et Carrières-sous-Poissy que représentent le Centre de recherches, le site de production et les deux pôles tertiaires, »

par le paragraphe suivant :

« Vu le soutien actif des professionnels de la filière automobile exprimé notamment par le RAVY (Réseau Automobile Val d'Oise Yvelines), ».

Monsieur RAYNAL précise qu'en effet, le Groupe PSA Peugeot Citroën ainsi que Renault travaillent en même temps sur le sujet.

Résultat du vote relatif au vœu présenté par M. RAYNAL :

**- 10 voix pour : M. DEBUS M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL
Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE
M. MONNIER.**

**- 23 voix contre : M. BERNARD Mme VINAY Mme AUBIN M. HEDRICH
M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC
M. DUQUESNE M. RABEH M. PASQUIER M. LOBJEOIS Mme RODDIER
M. MARY Mme DRACOULI Mme COULON Mme BERKANI M. MOREAU
Mme BAS Mme HELIOT Mme PENSIVY M. MEHAY Mme SKAJENNIKOFF.**

**- 6 non participation au vote : M. BERTRAND Melle WOELFLÉ
Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER M. MARIETTE Mme MERLIER.**

Le nombre de suffrages exprimés étant de 33, la majorité absolue de 17, et ce vœu ayant recueilli 10 voix pour, il n'est pas approuvé par le Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire souhaite une bonne fin de soirée.